

3004

Vendredi 29 novembre 1946.

Désignation de MM. Paul Clottu et  
Emile Rimensberger en qualité  
d'attachés sociaux à Londres et  
Washington.

Département politique. Proposition du 29 novembre 1946.

Au cours des discussions sur l'extension et le renforcement de notre représentation diplomatique, le voeu fut, comme on s'en souvient, formulé tant aux Chambres que dans d'autres milieux, que des attachés sociaux soient adjoints à nos principales légations. Les organisations syndicales ouvrières demandaient avec une insistance particulière la création de tels postes. Toutefois, les projets n'étaient pas de proposer d'emblée la nomination d'attachés sociaux dans tous les pays où les circonstances le justifieraient, mais bien d'envisager l'attribution de ces spécialistes d'une manière progressive et au fur et à mesure des possibilités. C'est ainsi que, jusqu'à présent, seul l'attaché social de la légation de Suisse à Paris a été désigné au début de cette année en la personne de M. Georges Chavaz.

Le moment est également venu de pourvoir nos représentations à Londres et à Washington de collaborateurs qui soient en mesure d'y remplir les mêmes fonctions. Comme à Paris, en effet, il est devenu urgent de créer, dans chacune de ces deux capitales, un centre d'information qui puisse nous renseigner sur le développement de la situation politique et sociale de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique. Il est en outre de notre intérêt de pouvoir favoriser, dans toute la mesure du possible, l'immigration dans ces deux pays de compatriotes qui seraient prêts à s'y rendre pour y exercer une activité.

Parmi les candidats possédant la préparation nécessaire pour assumer de telles fonctions, les noms de MM. Paul Clottu et Emile Rimensberger semblent devoir être retenus, le premier pour le poste de Londres, le second pour celui de Washington. Le département de l'économie publique, consulté à cet égard, s'est pleinement rallié à ce choix.

M. Paul Clottu, né le 11 mai 1897, originaire de Nouchâtel, licencié ès sciences politiques, économiques et commerciales, fut, pendant vingt ans et jusqu'au début de la guerre, membre du Bureau international du Travail à Genève et spécialement chargé des questions relatives à la ratification et à l'application des conventions internationales du travail. Après un stage de quelques mois à l'agence des prisonniers de guerre du Comité international de la Croix-Rouge, il est entré en 1940 à l'office

- 2 -

fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, où il remplit actuellement les fonctions de 2e chef de section.

M. Clottu, qui est fonctionnaire de l'administration générale de la Confédération et, par conséquent, affilié à la caisse d'assurance en qualité d'assuré, sera maintenu, au moment de son transfert au département politique, dans la quatrième classe des traitements, qui est la sienne actuellement. Ne s'étant pas encore entièrement acquitté du rachat des années d'assurance comprises entre la date où il a atteint sa trentième année et celle de son entrée dans la caisse d'assurance, M. Clottu devra, par conséquent, continuer ses versements à ladite caisse qui, d'après les renseignements obtenus, s'élèvent à 16.700.- fr. en chiffres ronds.

Quant à M. Emile Rimensberger, né le 9 mars 1894, il est originaire de Lütisburg (St-Gall) et Bâle, où il obtint en 1912, le diplôme de l'école supérieure de commerce. Après un apprentissage bancaire, il entra en 1910 dans le journalisme et, après un séjour de quelques années à Bâle et à Berne, il poursuivit sa formation à Paris et à Londres en 1920 et 1921. Il fit ensuite un stage à l'agence télégraphique suisse et se mit, en 1921, au service de la fédération syndicale internationale, qui le délégua dès lors successivement à Amsterdam, Paris et Berlin. En 1944, l'union syndicale suisse fit appel à sa collaboration et le chargea, en qualité de rédacteur de son service de presse, de traiter des questions sociales et économiques. Cette activité donna au surplus à M. Rimensberger l'occasion de soumettre au département politique différents mémoires sur des sujets économiques et politiques et de présenter récemment un memorandum de l'union syndicale suisse sur la réorganisation de notre représentation à l'étranger.

M. Rimensberger, ayant été reconnu apte médicalement et son admission à la caisse fédérale d'assurance en qualité d'assuré étant une condition sine qua non de son acceptation au poste dont il s'agit, devra, aux termes des dispositions de l'article 13, chiffre 2, des statuts de la caisse fédérale d'assurance, racheter les années comprises entre la date où il a eu 30 ans révolus et celle de son entrée dans ladite caisse. Selon les indications de cette caisse, le montant de ce rachat s'élèvera à 19.800 francs en chiffres ronds, si son entrée en activité coïncide avec le 1er janvier 1947, une somme de même montant étant d'autre part versée par la Confédération.

M. Rimensberger, qui ne fait par conséquent pas encore partie des cadres réguliers de la Confédération, sera rangé dans la quatrième classe des traitements et autorisé à se prévaloir, dans l'exercice de ses fonctions, du titre personnel d'attaché social. M. Clottu, à Londres, bénéficiera du même privilège.

Vu ce qui précède, le département politique, d'entente avec le département de l'économie publique et celui des finances et des douanes, propose et le Conseil

d é c i d e :

- 3 -

1. MM. Paul Clottu et Emile Rimensberger sont désignés au poste d'attaché social, le premier, à la légation de Suisse à Londres, le second, à la légation de Suisse à Washington. La date de leur entrée en fonctions est fixée au 1er janvier 1947.
2. MM. Clottu et Rimensberger sont autorisés à se prévaloir, dans l'exercice de leurs fonctions, du titre personnel d'attaché social.
3. La question financière fera l'objet d'une décision ultérieure, de même que celle de l'affiliation de M. Rimensberger en qualité d'assuré à la caisse d'assurance du personnel de l'administration générale de la Confédération.

Extrait du procès-verbal (en cinq exemplaires) au département politique pour la suite à donner, au département de l'économie publique (office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail), et au département des finances et des douanes pour leur information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Ch. Oser*